

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

DELIBERATION n°2016/46

L'An deux mille seize et le mardi 5 juillet à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ, et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU et MOULAT.

M. CARREY donne procuration à M. CASAUBON
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : Mme TOUTU

OBJET : OM - ACQUISITION FONCIERE A LOUVIE

RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT

Dans le cadre de l'évolution des locaux techniques situés sur la commune de Louvie-Juzon, lors du dernier conseil communautaire, la décision a été prise pour acquérir une parcelle de terrain attenante à la déchetterie de Louvie-Juzon.

Des négociations ont été engagées avec les conjoints PEYRE, propriétaires de la parcelle cadastrée, section A n°82 sur la commune de Louvie-Juzon (lieu-dit le Camou), pour une contenance de 35 à 52 ca.

Après consultation des domaines qui fixent une valeur vénale de ce terrain au prix de 14 500 €, un accord a été trouvé pour l'acquisition au prix de 14 500 €.

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°82 à Louvie-Juzon, appartenant aux conjoints PEYRE, pour une contenance cadastrale de 35 à 52 ca, pour un montant de 14 500 €,

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à ce dossier, qui seront réalisés par le service Administratif de l'Agence Publique de Gestion Locale à Pau,

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au Budget Primitif 2016 de la Communauté de Communes.

Le Président,



Jean-Paul CASAUBON